

Cadre de révision des pratiques de l'ELBP :
Autoévaluation *annuelle* des pratiques du programme

Année :

Instructions :

Ce cadre de révision s'adresse aux administrateurs de programmes pour auto-évaluer la mise en œuvre de l'ELBP dans leurs programmes. Les programmes doivent compléter une autoévaluation annuelle afin de déterminer les aspects concernant les pratiques ELBP qui fonctionnent bien et les éléments sur lesquels le programme travaillera pour améliorer ces pratiques (le Norme 5b). Avant l'autoévaluation de la pratique du programme, les instructeurs certifiés en ELBP doivent avoir 1) rempli « L'Autoévaluation annuelle de l'instructeur des normes de pratique en classe », 2) participé à une réunion sur les normes de pratique en classe avec leurs pairs, et 3) soumis leurs Plans d'action à l'administration. Les instructeurs champions doivent également avoir complété « L'Autoévaluation annuelle du champion » et les Plans d'action et avoir rencontré l'administration. « L'Autoévaluation annuelle des pratiques du programme » fournit des suggestions pour la documentation qui a déjà servi comme une preuve de réussite de la mise en œuvre de l'ELBP. Des espaces sont également prévus pour faire des commentaires relatifs aux Normes.

L'échelle d'évaluation de l'autoévaluation du programme pour ce document est la suivante :

1 = Not yet a part of our program practice		5= A consistent part of our program practice
		

***1 = Pas encore une partie de notre pratique de programme/ 5 = Fait partie intégrante de notre pratique de programme**

Norme 1 : Les programmes/bénéficiaires prévoient des conditions organisationnelles et du soutien appropriés pour favoriser la mise en œuvre réussie de l’ELBP.	Entrez la note d'autoévaluation du programme (échelle de 1 à 5) :	Commentaires relatifs aux normes : (livraison, défis et opportunités, et cetera)
a. La taille des classes est conforme aux directives relatives à la taille maximale des classes : ESL/FSL Alphabétisation : 8-10 CLB/NCLC 1-4 : 20 CLB/NCLC 5+ : 25-30 Preuve : Les tailles des classes pour une période récente.		
b. Les classes sont organisées conformément aux Directives nationales sur le classement et la progression en formation linguistique, et visent au maximum deux niveaux, si possible (les instructeurs ne sont pas tenus d’évaluer plus de trois niveaux). Preuve : Les niveaux attribués et les niveaux évalués au cours d’une période de référence en cours pour chaque classe.		
c. Pour chaque période de référence, le calendrier prévoit suffisamment de temps en classe pour permettre aux apprenants de faire des progrès raisonnables dans l’atteinte d’un niveau donné. (Un minimum d'environ 250 heures d'enseignement pour chaque période de référence). Preuve : Les heures d’enseignement pour chaque période de référence.		
d. Les rencontres d’étapes des apprenants du FLS (rencontre individuelle de l'apprenant avec l'instructeur) sont prévues à intervalles raisonnables pour fournir de la rétroaction sur les progrès. Elles ont lieu au moins une fois par période de référence. Preuve : Le calendrier des rencontres d’étape de l'apprenant.		
e. Les programmes/bénéficiaires gèrent activement l'assiduité des apprenants conformément à la politique d'assiduité formelle écrite. Preuve : Une copie de la politique d’assiduité.		
f. Les programmes/bénéficiaires gèrent l'accueil des nouveaux apprenants et les transferts interclasses afin de faciliter la présentation de l’ELBP et du Portfolio NCLC, ainsi que pour minimiser les perturbations pendant les sessions des cours. Preuve : Description du protocole d'admission/transfert et de l'orientation ELBP/Portfolio NCLC.		
g. Les programmes/bénéficiaires reconnaissent l’importance de la planification de l'enseignement dans la mise en œuvre efficace de l’ELBP et intègrent un temps de préparation rémunéré dans le cycle d'enseignement. Preuve : Les heures de préparation.		

Norme 1 : Les programmes/bénéficiaires prévoient des conditions organisationnelles et du soutien appropriés pour favoriser la mise en œuvre réussie de l’ELBP.	Entrez la note d'autoévaluation du programme (échelle de 1 à 5) :	Commentaires relatifs aux normes : (livraison, défis et opportunités, et cetera)
h. Les instructeurs champion ELBP reçoivent du soutien dans leurs fonctions. Les programmes/bénéficiaires veillent à ce qu'il y ait un nombre suffisant d'instructeurs Champion certifiés conformément aux directives du bailleur de fonds, c'est-à-dire l'équivalent de 5 heures par semaine d'appui d'un instructeur champion pour tranche de 10 instructeurs de classe. Preuve : Rémunération pour les instructeurs champion		

Norme 2 : Les programmes/bénéficiaires s'assurent que l’ELBP est mise en œuvre conformément aux principes et protocoles de l'évaluation de l'apprentissage de l’ELBP.	Entrez la note d'autoévaluation du programme (échelle de 1 à 5) :	Commentaires relatifs aux normes : (livraison, défis et opportunités, et cetera)
a. Tous les apprenants ont et utilisent un exemplaire du Portfolio NCLC. Les apprenants connaissent leurs niveaux de NCLC et comprennent les objectifs de l’apprentissage mentionnés dans leurs portfolios (par exemple, ils peuvent décrire comment et quand ils les utilisent).		
b. La pratique en classe reflète une planification de l'enseignement et de l'évaluation fondée sur les besoins et les objectifs déterminés par l’apprenant.		
c. La pratique de l'évaluation en classe améliore l'apprentissage (Voir « Autoévaluation annuelle de l’instructeur des normes de pratique en classe », Norme 3).		
d. La pratique en classe engage les apprenants dans la pratique de l'évaluation et dans des conversations sur leurs progrès (Voir « Autoévaluation annuelle de l’instructeur des normes de pratique en classe », Norme 3).		
Les preuves de l'application de cette Norme sont généralement obtenues dans le cadre des visites de classes, des conversations avec les instructeurs champions, les instructeurs en classe et les apprenants, ainsi que par l'examen d'échantillons de portfolio.		

Norme 3 : Les programmes/bénéficiaires veillent à ce que l'évaluation de l'ELBP soit alignée sur les normes NCLC et que les décisions relatives à l'attribution du niveau NCLC soient fondées sur des preuves suffisantes.	Entrez la note d'autoévaluation du programme (échelle de 1 à 5) :	Commentaires relatifs aux normes : (livraison, défis et opportunités, et cetera)
a. Les programmes/bénéficiaires veillent à ce que les instructeurs aient accès à une gamme de ressources appropriées en matière d'ELBP et de NCLC afin de soutenir la planification de l'enseignement et de l'évaluation en classe.		
b. Les programmes/bénéficiaires, le cas échéant, veillent à ce que l'évaluation soit alignée sur les NCLC et repose sur une riche variété de tâches qui permettent aux apprenants de montrer ce qu'ils sont capables de faire en français.		
c. L'évaluation en classe fournit suffisamment de preuves pour faciliter les décisions relatives à l'attribution de niveaux. Les instructeurs visent 8 à 10 pièces (comprenant à la fois des activités de mise en pratique des compétences et des tâches d'évaluation) par habileté. (Voir « Autoévaluation annuelle de l'instructeur des normes de pratique en classe », Norme 5).		
d. Les rapports de progression des apprenants de FSL sont remplis pour les apprenants conformément aux protocoles de l'ELBP.		
Preuve : Une liste de ressources de classe liées à l'ELBP et aux NCLC et un échantillon de portfolios d'apprenant, y compris les rapports de progrès.		

Norme 4 : Les instructeurs ont la possibilité d'améliorer leurs pratiques d'évaluation par le biais du perfectionnement professionnel et de la collaboration.	Entrez la note d'autoévaluation du programme (échelle de 1 à 5) :	Commentaires relatifs aux normes : (livraison, défis et opportunités, et cetera)
a. Une réunion est prévue chaque semestre, conformément aux directives d'IRCC, pour soutenir l'examen du portfolio et/ou d'autres activités d'évaluation.		
b. Les administrateurs des programmes/bénéficiaires consultent les instructeurs champions afin de planifier un soutien régulier en matière de développement professionnel et de s'assurer que les instructeurs ont des possibilités d'apprentissage professionnel pour améliorer leur pratique d'évaluation. Les programmes encouragent les instructeurs à collaborer et à partager des ressources et des stratégies.		
c. Les instructeurs ont du temps pour discuter et réfléchir sur leur pratique. Les administrateurs examinent les plans d'action des instructeurs.		
Preuve : Un résumé des activités de perfectionnement professionnel, y compris une liste des réunions et des sessions de PP et des activités qui soutiennent la collaboration des instructeurs.		

Norme 5 : Les programmes/bénéficiaires évaluent leur pratique de l’ELBP de manière continue et élaborent un plan d'action annuel aux fins d’amélioration.		Entrez la note d'autoévaluation du programme (échelle de 1 à 5) :	Commentaires relatifs aux normes : (livraison, défis et opportunités, et cetera)
a. Les administrateurs du programme/bénéficiaire connaissent les attentes relatives à l’ELBP telles qu'elles sont décrites dans les <i>Lignes directrices pour la mise en œuvre de l’ELBP</i> actuelles et s'assurent que tous les instructeurs les connaissent.			
b. Les programmes/bénéficiaires effectuent une autoévaluation annuelle et identifient 2 à 3 aspects de la pratique ELBP qui fonctionnent bien et choisissent 2 à 3 éléments sur lesquels le programme/bénéficiaire va travailler pour améliorer la pratique ELBP.			
Insérez 2 ou 3 aspects de la pratique de l’ELBP qui fonctionnent bien :		Insérez 2 ou 3 éléments sur lesquels les programmes/bénéficiaires travailleront pour améliorer la pratique de l’ELBP :	

Remarques générales :